

Département du Val d'Oise RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Réunion 213
Arrondissement de Sarcelles

Nombre de délégués en exercice 70
Nombre de délégués présents 61

EXTRAIT DU REGISTRE n° 213
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES
VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE
Siège : Bonneuil-en-France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL – ELECTIONS DU
PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le 21 mai à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire Honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : Mme Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'Andilly), MM. Mathieu DOMAN et Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Ange PARDO (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (commune de Bouqueval), M. Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT et Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ezanville), MM. Luc VILLERMIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Pierre DUBOIS et Benoit JIMENEZ (Commune de Garges-Lès-Gonesse), MM. Christian CAURO et Gérard GREGOIRE (Commune de Gonesse), MME Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire Honoraire et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY et Mme Christiane TOMKIEWICZ (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), MM. Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsourt), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), M. Roger GAGNE (Commune de Saint-Brice-sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire et Michel BACCHIANI (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Gérard UZAN (Commune de Sarcelles), MM. Patrick SCHEPPLER et M. Gérard SAINTE BEUVE (Commune de Le Thillay), MM. Bruno REGAERT et Stéphane COSSARD (Commune de Vaud'Herland), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Pascale BARBÉ et Céline MOUREAU (Commune de Villaines-sous-Bois), M.

Dominique KUDLA, Maire, et Mme Christine PASSÉNAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE BEUVE, commune de Le Thillay.

Assesseurs : Marie-Claude CALAS, commune de Bouqueval, M. Patrick SCHEPPLER, commune de Le Thillay.

Pouvoirs :

M. Alain BOURGEOIS, délégué titulaire de la commune d'Ézanville, ayant reçu pouvoir de M. Paul-Édouard BOUQUIN, délégué titulaire de la commune de Domont.

M. Guy MESSAGER, délégué titulaire de la commune de Louvres, ayant reçu pouvoir de M. Christian ISARD, délégué titulaire de la CAVAM (commune de Montmorency).

A – Installation des Délégués titulaires et suppléants :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy MESSAGER.

M. Gérard Sainte-Beuve, délégué de la commune de Le Thillay est élu en qualité de secrétaire de séance. Le Président a cité, commune par commune, grâce au registre des délégués syndicaux, les noms des délégués titulaires et suppléants, présents et absents.

Il a ensuite déclaré les membres du Comité Syndical suscités (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Il constate ensuite que le quorum est atteint, soixante et un délégués présents et que le comité syndical peut valablement délibérer.

B - Élection du Président

➤ Présidence du Comité Syndical

Le plus âgé des membres présents du Comité Syndical à savoir M. Gérard Grégoire, délégué titulaire de la commune de Gonesse, a pris la présidence de l'assemblée. Il confirme que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) était remplie.

Il a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

➤ Candidats à la présidence

M. Gérard Grégoire demande quel(s) est (sont) le(s) candidat(s) à la présidence du SIAH.

M. Guy MESSAGER déclare être candidat.

➤ Constitution du bureau :

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs :

- M. Patrick SCHEPPLER (Le Thillay)
- Mme Marie-Claude CALAS (Bouqueval)

➤ **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 61
- e. Majorité absolue : 31

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toute lettre
Guy MESSENGER	61	Soixante et un

➤ **Proclamation de l'élection du Président**

M. Gérard GREGOIRE déclare M. Guy MESSENGER élu Président du SIAH du Croult et Petit Rosne. Il l'invite à venir prendre sa place.

C - Élection des vice-présidents du SIAH

Sous la présidence de M. Guy MESSENGER, élu Président, le Comité Syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents du SIAH, composant le bureau.

➤ **Nombre de membres du bureau**

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, « le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. » L'article 8 des statuts du SIAH précise que le nombre de Vice-Présidents doit respecter la limite fixée par ces textes.

Il ajoute que la circulaire de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, prise en application de la circulaire du ministre de l'intérieur du 21 février 2008 dispose que le comité syndical a le droit de fixer librement, dans les conditions prévues par la loi, le nombre de ses vice-présidents. L'organe délibérant doit donc se prononcer sur ce point.

Au vu de ces éléments, après délibération et à l'unanimité des suffrages, le Comité Syndical a fixé à dix le nombre de membres du bureau.

➤ **Candidats aux fonctions de vice-présidents**

Le Président a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu – article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Président énonce que des candidats se sont faits connaître avant la date de l'élection. Il s'agit des candidats suivants : Mme Michèle BACHY, commune de Piscop, M. Alain BOURGEOIS, Commune d'Ézanville, M. Antoine ESPIASSE, Commune de Sarcelles, M. Gérard GREGOIRE, Commune de Gonesse, M. Didier GUEVEL, Commune du Plessis-Gassot, M. Jean-Luc HERKAT, Commune de Bonneuil-en-France, Mme Anita MANDIGOU, Commune de Goussainville, M. Gilles MENAT, commune de Baillet-en-France, Mme Christine PASSENAUD, Commune de Villeron,

D'autres candidats se font connaître le jour de la séance. Il s'agit des candidats suivants : M. Marcel BOYER, Commune d'Ecouen, M. Pierre DUBOIS, Commune de Garges-lès-Gonesse, Mme Marie-Claude CALAS, Commune de Bouqueval, Mme Pascale BARBE, Commune de Villaines-sous-Bois, M. Gérard SAINTE-BEUVE, Commune de Le Thillay.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

➤ **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : 61
- e. Majorité absolue : 31

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toute lettre
Michèle BACHY	59	Cinquante-neuf
Pascale BARBE	14	Quatorze
Alain BOURGEOIS	59	Cinquante-neuf
Marcel BOYER	14	Quatorze
Marie-Claude CALAS	23	Vingt-trois
Pierre DUBOIS	11	Onze
Antoine ESPIASSE	59	Cinquante-neuf
Gérard GREGOIRE	59	Cinquante-neuf
Didier GUEVEL	61	Soixante et un
Jean-Luc HERKAT	56	Cinquante-six
Anita MANDIGOU	58	Cinquante-huit
Gilles MENAT	57	Cinquante-sept
Christine PASSENAUD	60	Soixante
Gérard SAINTE-BEUVE	20	Vingt

Sont élus au premier tour, déclarés et immédiatement installés les candidats suivants :

Mme Michèle BACHY
M. Alain BOURGEOIS
M. Antoine ESPIASSE
M. Gérard GREGOIRE
M. Didier GUEVEL
M. Jean-Luc HERKAT
Mme Anita MANDIGOU
M. Gilles MENAT
Mme Christine PASSENAUD

Le Président déclare qu'il faut donc procéder à une autre élection pour le dixième vice-président. Il déclare les candidats. Sont candidats : M. Marcel BOYER, Commune d'Ecouen, M. Pierre DUBOIS, Commune de Garges-lès-Gonesse, Mme Marie-Claude CALAS, Commune de Bouqueval, Mme Pascale BARBE, Commune de Villaines-sous-Bois, M. Gérard SAINTE-BEUVE, Commune de Le Thillay.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

➤ **Résultats du deuxième tour :**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral). : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : 61
- e. Majorité absolue : 31

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toute lettre
Pascale BARBE	7	Sept
Marcel BOYER	4	Quatre
Marie-Claude CALAS	22	Vingt-deux
Pierre DUBOIS	9	Neuf
Gérard SAINTE-BEUVE	19	Dix-neuf

Le Président déclare qu'il faut donc procéder à une autre élection pour le dixième vice-président. Il déclare les candidats. Sont candidats : Mme Marie-Claude CALAS, Commune de Bouqueval, M. Gérard SAINTE-BEUVE, Commune de Le Thillay.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

➤ **Résultats du troisième tour :**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L. 66 du code électoral). : 4
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : 57
- e. Majorité relative

SP SARCELLES
21/05/14

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toute lettre
Claude CALAS	29	Vingt-neuf
Gérard SAINTE-BEUVE	28	Vingt-huit

Et élue dixième vice-présidente, déclarée et immédiatement installée la candidate suivante :

Mme Claude CALAS.

➤ **Proclamation de la composition du bureau syndical :**

- M. MESSENGER, Président
- Mme Michèle BACHY
- M. Alain BOURGEOIS
- M. Antoine ESPIASSE
- M. Gérard GREGOIRE
- M. Didier GUEVEL
- M. Jean-Luc HERKAT
- Mme Anita MANDIGOU
- M. Gilles MENAT
- Mme Christine PASSENAUD
- Mme Claude CALAS

➤ **Observations et réclamations :**

Le Président,

Le Délégué Syndical le plus âgé,

Le secrétaire de séance

Guy MESSENGER



Gérard GREGOIRE

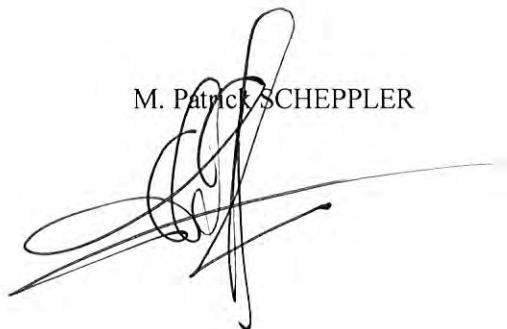


Les assesseurs,

Gérard SAINTE-BEUVE



M. Patrick SCHEPPLER



Claude CALAS

